

# **DYNOBA**

**Dynamisation des appuis aux organismes de bassin transfrontalier  
africains pour une gestion améliorée des ressources en eau dans un  
contexte de changement climatique**

**ACCORD-CADRE À MARCHÉS SUBSEQUENTS  
APPUIS AUX ORGANISMES DE BASSIN TRANSFRONTALIER  
EN AFRIQUE  
Cahier de Clauses Techniques Particulières  
Juillet 2023**

Commanditaire maître d'ouvrage privé : Office international de l'Eau

Financement sous Convention AFD N° CZZ2948 01.L



## Table des matières

1	CONTEXTE DU PROJET DYNObA .....	3
1.1	La gestion des ressources en eau transfrontalières en Afrique .....	3
1.2	La coopération française en matière de GIRE transfrontalière .....	3
1.3	Enjeux principaux .....	4
1.4	Objectifs et mise en œuvre du projet DYNObA .....	6
2	OBJET DE L'APPEL D'OFFRES .....	7
3	DETAIL DES PRESTATIONS ATTENDUES.....	8
4	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE.....	8
4.1	Modalités d'achat .....	8
4.2	Allotissement et marchés subséquents.....	8
4.3	Calendrier d'exécution .....	10
4.4	Logistique.....	10
4.5	Non-exclusivité .....	10
4.6	Rôle des intervenants et suivi des prestations.....	10
4.6.1	Office International de l'Eau.....	10
4.6.2	Organismes de bassin transfrontalier .....	10
4.6.3	Agence Française de Développement.....	11
4.6.4	Comités de suivi du projet DYNObA.....	11
5	ESTIMATION DU VOLUME DES PRESTATIONS.....	13
6	COMPETENCES ET EXPERIENCES EXIGEES .....	14
7	ANNEXE : description préliminaire des activités .....	15
7.1	S01. Améliorer la gouvernance des OBt et accompagner de nouveaux mécanismes de financement.....	15
7.1.1	Activité 1.1 : Appui à la réorganisation institutionnelle des OBt concernés.....	15
7.1.2	Activité 1.2 : Consolidation du financement autonome et pérenne des OBt concernés .....	16
7.2	S02. Renforcer les systèmes d'information et diffuser leurs produits.....	17
7.2.1	Activité 2.1 : Equipements de suivi in situ et hydrologie spatiale pour l'acquisition des données hydrologiques et leur transmission .....	17
7.2.2	Activité 2.2 : Renforcement des systèmes d'information sur l'eau des OBt concernés .....	18
7.2.3	Activité 2.3 : Développement et utilisation effective d'applications et services, outils d'aide à la décision .....	18
7.3	S03. Appuyer la planification stratégique, ainsi que la programmation et la gestion des infrastructures, y compris les solutions fondées sur la nature.....	19

7.3.1	Activité 3.1 : Planification stratégique par les OBT concernés des mesures, actions et infrastructures et programmation des investissements.....	19
7.3.2	Activité 3.2 : Etudes pertinentes et gestion coordonnée des infrastructures portant des bénéfices communs .....	20
7.3.3	Activité 3.3 : Mise en œuvre d'initiatives pilotes pour la préservation des zones humides et de la biodiversité.....	21

# 1 CONTEXTE DU PROJET DYNOBA

## 1.1 La gestion des ressources en eau transfrontalières en Afrique

La gestion intégrée des ressources en eau

En Afrique, les bassins des fleuves et lacs transfrontaliers représentent une ressource essentielle pour de nombreux secteurs : l'accès à l'eau bien sûr, mais aussi l'énergie, la biodiversité, l'agriculture, la pêche, le transport fluvial, etc. Ces bassins occupent plus de 60% de la superficie du continent (s'agissant des eaux de surface, hors aquifères transfrontaliers) et couvrent les besoins d'environ 80% de la population africaine. La préservation de leurs ressources en eau et leur répartition équitable entre les usages et les pays riverains est donc un enjeu crucial pour les populations qui en dépendent.

La Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) transfrontalière, par une gouvernance appropriée et des investissements planifiés à l'échelle du bassin, est la clef d'une utilisation durable, d'une préservation des ressources naturelles ainsi que de politiques d'adaptation efficaces. L'enjeu de planification est exacerbé par les incertitudes supplémentaires liées au changement climatique, qui impacte et impactera de manière certaine les usages et la répartition des ressources en eau de ces bassins, ainsi que leurs territoires. Par le partage équilibré des ressources en eau et des bénéfices induits, la GIRE transfrontalière permet de faciliter la prévention des conflits entre les usages et entre les Etats, conflits souvent exacerbés par le stress hydrique (par exemple au Sahel) et les changements climatiques. Elle permet une coordination interétatique pour la prise des grandes décisions d'allocation et de gestion des ressources en eau, d'aménagement et de construction des grandes infrastructures hydrauliques sur la base des options les plus optimales et non des seules frontières des Etats riverains.

Les organismes de bassin transfrontalier

L'application des principes de la GIRE transfrontalière par les Organismes de Bassin Transfrontalier (OBT) assure des bénéfices supérieurs à ceux qui seraient obtenus sur la base d'une approche strictement nationale pour les politiques de développement et d'adaptation aux changements climatiques. Par ailleurs, les services fournis par ces OBT dans un cadre de coopération interétatique apportent une garantie de continuité.

La coordination entre Etats et la planification consensuelle à l'échelle des bassins permettant une gestion intégrée des ressources en eau sont indispensables pour des bénéfices communs et durables. Les OBT sont les garants de la bonne gestion et du partage équitable de ces ressources, de la préservation de la biodiversité ainsi que du choix, de la conception et de la gestion des grands ouvrages structurants, comme c'est le cas pour les grands barrages construits sur le fleuve Sénégal, et plus récemment sur le fleuve Niger.

## 1.2 La coopération française en matière de GIRE transfrontalière

Renouvellement de l'appui de l'AFD à des partenaires historiques en Afrique

Depuis plus de 15 ans, l'Agence Française de Développement (AFD) soutient plusieurs grands OBT africains parmi lesquels l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV), l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS), la Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS), la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et l'Initiative du Bassin du Nil (IBN). Une stratégie d'intervention spécifique

après de ces OBT a été établie en 2014 et concentre le soutien de l'AFD autour de 4 piliers : (i) Gouvernance (ii) Optimisation du suivi de la ressource (iii) Planification stratégique et (iv) Financement durable. Cette stratégie reste d'actualité pour l'AFD. Néanmoins, les projets financés par l'AFD en faveur des OBT ces dernières années ont souvent posé des difficultés en matière de suivi, en raison du caractère multinational de ces institutions.

Afin de garantir une plus grande efficacité, la mutualisation des appuis aux OBT sur des thématiques ciblées telles que la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et le suivi des ressources intégrant les nouvelles technologies spatiales, l'amélioration de la gouvernance et l'accompagnement des projets structurants est l'enjeu central de ce nouveau projet de « Dynamisation des appuis aux organismes de bassin transfrontalier africains pour une gestion améliorée des ressources en eau dans un contexte de changement climatique » (DYNObA).

### Team Europe Initiative

La Commission de l'Union Africaine, par son institution spécialisée le Conseil des Ministres Africains de l'Eau (AMCOW) et le Programme pour le Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA), servent de cadre continental pour faciliter l'action et transmettre les connaissances entre les parties prenantes du secteur. À partir de la Directive-cadre sur l'eau, l'Union européenne (UE) dispose de l'un des cadres de gouvernance de l'eau les plus avancés au monde, avec des autorités de bassin bien établies et des réglementations qui ont prouvé leur efficacité.

Une Initiative Équipe Europe (Team Europe Initiative - TEI) « Gestion des eaux transfrontalières en Afrique, un appui au développement et à l'intégration régionale » a ainsi été préparée depuis 2021 (avec huit États membres dont la France et l'Allemagne) sous l'impulsion de l'AFD et lancée officiellement au Forum mondial de l'eau de Dakar en mars 2022. Cette initiative vient en appui aux pays africains qui ont ciblé l'eau dans leur programmation indicative pluriannuelle de l'UE. Elle sécurisera les investissements en les rendant moins risqués, améliorant ainsi les perspectives de mise en œuvre plus rapide d'investissements identifiés au niveau de programmes nationaux et selon le Plan d'investissement extérieur de l'UE. L'initiative privilégie la coopération entre les OBT en Afrique, qui peut favoriser l'apprentissage entre pairs et accroître leur visibilité politique et leur pertinence sur le continent et au-delà (avec le RAOB et le RIOB<sup>1</sup>). L'objectif principal de l'initiative est de soutenir la gestion des eaux transfrontalières en Afrique afin de renforcer l'intégration régionale et le développement.

Dans le cadre du projet DYNObA, les échanges d'expérience entre OBT (y compris la CICOS et l'OMVS, déjà bénéficiaires de projets en cours avec l'AFD et l'OiEau) et l'émulation entre OBT induite par le projet doivent permettre de renforcer une dynamique propice à la mise en place de cette TEI.

## 1.3 Enjeux principaux

### Des territoires hautement stratégiques

Le projet DYNObA couvre les grands bassins transfrontaliers d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, ainsi que celui du Nil.

---

<sup>1</sup> Réseau Africain des Organismes de Bassin et Réseau International des Organismes de Bassin

Le Sahel, en crise sécuritaire depuis plus de douze ans, est parcouru par les grandes artères que constituent les fleuves Sénégal et Gambie, Volta, Niger, le Lac Tchad et leurs affluents ; leurs bassins sont gérés respectivement par l'OMVS et l'OMVG, l'ABV, l'ABN et la CBLT. Le développement des territoires de ces bassins à travers l'aménagement et la gestion des ressources en eau (y compris la sécurité alimentaire à travers l'irrigation et l'accès aux services de base – eau potable, énergie à travers l'hydroélectricité) joue un rôle fondamental dans le développement et le maintien de la paix dans cette région.

Partagé par plus de 10 pays, le bassin du fleuve Congo est le deuxième du monde, en superficie comme en volume, mais aussi le deuxième massif forestier tropical, vaste puits de carbone avec des écosystèmes uniques qui abritent 60% de la biodiversité africaine. Le développement économique durable des pays du bassin du Congo ainsi que les moyens de subsistance d'une population de 80 millions d'habitants dépendent de ces ressources.

Troisième plus grand bassin du monde après l'Amazone et le Congo, le Nil est connu pour son caractère géostratégique et pour les tensions existantes autour de la ressource. En effet, les pays aval comme l'Égypte et le Soudan sont très fortement dépendants des eaux du Nil, compte-tenu de la très faible pluviométrie sur leur territoire et de l'importance du fleuve en termes agricoles et énergétiques.

Les bassins du Sénégal et du Congo font déjà l'objet d'appuis en cours par l'AFD et le FFEM (respectivement projets SCREEN avec l'OMVS et PROGIRE-SIEACC avec la CICOS). Ils participeront cependant dans le cadre du présent projet aux échanges d'expérience avec les autres bassins.

Différentes Commissions Economiques Régionales (CER) couvrent le territoire du projet : la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), l'Autorité intergouvernementale pour le développement en Afrique de l'Est (IGAD), etc. Des collaborations étroites sont entretenues avec les CER dans le cadre de la TEI sur les eaux transfrontalières.

### Problématiques identifiées

Le projet DYNObA répond en priorité à deux problématiques de nature distincte. La première est organisationnelle et relève des enjeux de renforcement de capacité. Elle porte sur une réflexion sur les modalités d'accompagnement des OBT africains par l'AFD. Cette problématique part des constats établis lors de précédents projets qui ont parfois souffert d'un manque d'implication des niveaux décisionnel et exécutif des OBT, de discontinuité dans les appuis ou encore de difficulté de suivi côté AFD.

La deuxième problématique porte sur le cœur de métiers des OBT et sur leur positionnement dans un contexte d'augmentation de la pression sur la ressource en eau. Les OBT sont des organismes clés pour assurer un suivi de la ressource au niveau des grands bassins hydrologiques du continent et une mutualisation la plus équitable possible des potentiels de développement liés à cette ressource entre États riverains. Ce rôle devient d'autant plus stratégique que le cycle de l'eau est impacté par le changement climatique. Les enjeux de concurrence et compétitions pour la ressource s'en trouvent exacerbés, rendant le renforcement des OBT nécessaires pour qu'ils puissent disposer des moyens nécessaires pour jouer leur rôle entre leurs États membres.

## 1.4 Objectifs et mise en œuvre du projet DYNObA

La finalité du projet DYNObA est de soutenir la gestion des eaux transfrontalières en Afrique afin de renforcer l'intégration régionale et le développement.

Objectif spécifique et sous-objectifs

L'objectif spécifique (OS) du projet DYNObA est de renforcer les capacités des OBt concernés dans les piliers de la GIRE et partager les expériences, pour une meilleure gestion des ressources en eau à l'échelle des bassins versants, dans un contexte de changement climatique.

Il concerne le « premier cercle » des organismes de bassin transfrontalier énoncés dans la Stratégie internationale de la France pour l'eau et l'assainissement 2020-2030 à savoir l'OMVS, la CBLT et l'ABN (respectivement bassins du Sénégal, du lac Tchad et du Niger), ainsi que d'autres organismes bénéficiant d'une assistance technique de la coopération française soient l'ABV, l'IBN<sup>2</sup> et la CICOS (respectivement bassins de la Volta, du Nil et du Congo). L'OMVG (bassin de la Gambie) est également considéré.

Au-delà de ces sept bassins, d'autres OBt bénéficiaires de la TEI pourront être ajoutés le cas échéant en fonction des dynamiques observées.

Les sous-objectifs spécifiques du projet DYNObA concernant directement les OBt sont :

- S01. Améliorer la gouvernance des OBt, leur organisation institutionnelle et accompagner la mise en place de nouveaux mécanismes de financement autonome et pérenne des OBt ;
- S02. Renforcer les systèmes d'information sur l'eau pour l'adaptation aux changements climatiques, utiliser et diffuser leurs produits et développer des outils d'aide à la décision et applications ;
- S03. Appuyer la planification stratégique des mesures et actions pour l'amélioration de la gestion des bassins versants, ainsi que la programmation et la gestion des infrastructures et aménagements à caractère transfrontalier, y compris ceux permettant la préservation des écosystèmes, en tenant compte des changements climatiques ;

Réalisations attendues du projet DYNObA

- S01. R1.1 : L'organisation institutionnelle des OBt concernés est renforcée pour la préservation de la paix, la prévention des crises et des conflits  
R1.2 : Les OBt concernés ont fait avancer les processus de révision de leurs modalités de financement, en vue de consolider leur autonomie financière
- S02. R2.1 : Les données hydrologiques des bassins sont collectées, traitées et les protocoles d'échanges de données et connaissances sont effectifs  
R2.2 : Les systèmes d'information sur l'eau des OBt concernés sont fonctionnels et intègrent de nouvelles fonctionnalités lorsque cela est pertinent

---

<sup>2</sup> Dans le cadre du projet DYNObA, la priorité est donnée au Nile Equatorial Lakes Subsidiary Action Program (NELSAP), bureau exécutif pour le Nil blanc.

R2.3 : Des applications et services sont mis à disposition des parties prenantes

S03. R3.1 : Les OBT concernés élaborent ou révisent leur plan d'action stratégique assorti d'un programme d'investissement, en tenant compte des changements climatiques

R3.2 : Les OBT concernés avancent dans le processus de mise en place d'investissements structurels consensuels apportant des bénéfices communs à plusieurs Etats membres dans le cadre du PIDA / UA

R3.3 : Les OBT concernés préservent des zones et écosystèmes aquatiques remarquables sur le plan de la biodiversité

Les activités à mettre en œuvre afin d'atteindre les réalisations attendues seront définies de concert avec chaque OBT en fonction de leur enjeux et priorités.

Intervenants et mode opératoire

Le projet DYNObA, financé par l'AFD, est porté par l'OiEau qui joue un rôle d'opérateur et d'assistant technique.

Les activités sont mises en œuvre dans le cadre de partenariats et/ou de prestations faisant appel à des bureaux d'études, ONG et institutions de recherche ayant une expertise spécifique à valoriser dans le cadre de ce projet.

Les prestataires les plus pertinents seront mobilisés à travers l'accord-cadre objet du présent Cahier de Clauses Techniques Particulières afin de simplifier les processus de mise en œuvre des activités et d'en accélérer l'exécution en misant sur une grande connaissance du terrain et des enjeux liés aux OBT.

## 2 OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent accord-cadre a pour objet de confier à plusieurs titulaires la réalisation de prestations intellectuelles au bénéfice final des organismes de bassin transfrontalier concernés par le projet DYNObA en vue de contribuer à l'atteinte des sous-objectifs spécifiques suivants :

- S01. Améliorer la gouvernance des OBT, leur organisation institutionnelle et accompagner la mise en place de nouveaux mécanismes de financement autonome et pérenne des OBT.
- S02. Renforcer les systèmes d'information sur l'eau pour l'adaptation aux changements climatiques, utiliser et diffuser leurs produits et développer des outils d'aide à la décision et applications.
- S03. Appuyer la planification stratégique des mesures et actions pour l'amélioration de la gestion des bassins versants, ainsi que la programmation et la gestion des infrastructures et aménagements à caractère transfrontalier, y compris ceux permettant la préservation des écosystèmes, en tenant compte des changements climatiques.

Les organismes de bassin transfrontalier concernés sont les suivants, cette liste n'étant pas exhaustive et susceptible d'évoluer : l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV), la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), l'Initiative du Bassin du Nil



(IBN) et l'Organisation pour la mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG), l'Organisation pour la mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS, par ailleurs Secrétaire technique du Réseau Africain des Organismes de Bassin, le RAOB). Le RAOB est également bénéficiaire du projet et donc indirectement les OBT membres du RAOB.

La conduite de prestations liées aux thématiques mentionnées ci-dessus suppose une expertise technique, financière et institutionnelle dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau transfrontalière avec des compétences en :

- Gouvernance et mécanismes de financement ;
- Suivi de la ressource et systèmes d'information hydrologique ;
- Planification, infrastructures hydrauliques et biodiversité.

Le présent accord-cadre étant alloti, le champ de compétence de chaque titulaire ne doit pas nécessairement couvrir l'ensemble des compétences nécessaires à la réalisation des prestations attendues.

### **3 DETAIL DES PRESTATIONS ATTENDUES**

Les titulaires de l'accord cadre devront avoir la capacité et l'expertise pour fournir des prestations intellectuelles au bénéfice des organismes de bassin transfrontalier concernés par le projet DYNOBA sous la forme d'études techniques, d'élaboration d'outils, d'appui institutionnel, de conseil et d'accompagnement sur les thématiques ciblées par le présent accord-cadre.

Dans un souci d'appropriation et de pérennité des actions mises en œuvre, il est attendu des consultants qu'ils collaborent de manière étroite avec les organismes de bassin transfrontalier bénéficiaires et veillent à répondre de la meilleure manière possible aux besoins exprimés en tant que professionnel du secteur. Une attention particulière sera apportée à la prise en compte du contexte local dans la réalisation des prestations.

Les prestations attendues correspondent à la réalisation des activités identifiées en annexe, en concertation avec chacun des organismes de bassin transfrontalier.

### **4 MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

#### **4.1 Modalités d'achat**

Le présent marché est un accord-cadre mono ou multi-attributaires à marchés subséquents. La forme et la procédure d'achat est privée mais est inspirée des procédures classiques d'une commande publique dans l'objectif d'assurer les principes de transparence, d'égalité et de neutralité d'achat. Le règlement de consultation précise par ailleurs que les procédures d'achat de l'OiEau en tant que commanditaire se conforment aux directives pour la passation des marchés financés par l'AFD. Les soumissionnaires en étant informés, ils doivent intégrer les règles dans leur processus d'offre et d'engagement.

#### **4.2 Allotissement et marchés subséquents**

Le présent accord-cadre est décomposé en trois lots correspondant aux trois composantes, chaque lot pouvant comprendre plusieurs marchés subséquents au bénéfice d'un ou plusieurs organismes de bassin transfrontalier :

- ❖ Lot 1 : Gouvernance et mécanismes de financement
  - Marché 1.1 : Renforcement de l'organisation institutionnelle (CBLT)
  - Marché 1.2.1 : Opérationnalisation du Fonds Régional d'Adaptation au Changement Climatique (ABN)
  - Marché 1.2.1 : Renforcement des mécanismes de financement (ABV, CBLT, OMVG)
  
- ❖ Lot 2 : Suivi de la ressource et systèmes d'information hydrologique
  - Marché 2.1.1 : Equipements de suivi in situ (ABN/OMVG)
  - Marché 2.1.2 : Etude sur les ressources en eaux souterraines (IBN)
  - Marché 2.2 : Renforcement des systèmes d'information sur l'eau (ABN, OMVG)
  - Marché 2.3 : Renforcement des outils d'aide à la décision (ABN, OMVG)
  
- ❖ Lot 3 : Planification, infrastructures hydrauliques et biodiversité
  - Marché 3.1.1 : Elaboration du Programme d'Investissement Climat (ABN)
  - Marché 3.1.2 : Actualisation du NELSAP Strategic Plan (IBN)
  - Marché 3.2.1 : Etude de préféabilité d'un aménagement hydroélectrique (IBN)
  - Marché 3.2.2 : Outil de gestion coordonnée des infrastructures (ABV)
  - Marché 3.3.1 : Actions pilotes de protection des têtes de bassins du Fouta-Djalon (ABN, OMVG)
  - Marché 3.3.2 : Protection des écosystèmes aquatiques (CBLT)
  - Marché 3.3.3 : Coopération transfrontalière et protection des zones humides (IBN)

Les lots pourront être multi-attributaires ou mono-attributaire en fonction de l'issue du présent appel d'offres relatif à l'accord-cadre et du nombre de soumissionnaires ayant satisfait aux critères d'évaluation du règlement de consultation.

La description préliminaire des services attendus dans l'accord cadre est fournie en annexe. La description détaillée des marchés subséquents sera donnée ultérieurement une fois le Contrat cadre attribué, lors de l'envoi de la demande de proposition relative à chaque marché subséquent, dans des termes de référence élaborés en concertation avec les organismes de bassin transfrontalier concernés.

Les titulaires de chaque lot seront consultés sur la base de ces termes de références (remise en concurrence des attributaires de chaque lot, cf. CCAP).

En cas de lot mono-attributaire, l'attribution du marché d'application ne donnera pas lieu à une remise en concurrence mais à la demande d'une offre technique et de cotation précise.

Les termes de référence de chaque marché subséquent préciseront de manière détaillée la nature et l'étendue des services attendus ainsi que l'ensemble des informations relatives à la prestation et nécessaires à sa bonne réalisation, notamment :

- Le contexte spécifique de la prestation et les objectifs des services attendus ;
- Les activités et tâches à réaliser ;
- La composition détaillée de l'équipe requise pour réaliser la prestation ;
- La nature et le calendrier des livrables attendus (en français et en anglais).

En fonction de l'évolution du contexte local et des besoins des organismes de bassin transfrontalier, chaque marché subséquent pourra être amendé ou complété par un nouveau

contrat dans un souci de souplesse, d'appropriation et de pérennité des actions mises en œuvre.

### **4.3 Calendrier d'exécution**

Le présent accord-cadre est conclu pour une durée de deux ans, renouvelable deux fois un an par reconduction tacite, pendant laquelle des marchés d'application, dits marchés subséquents, permettront de mobiliser les titulaires.

Pour chaque marché subséquent, un calendrier détaillé sera proposé par les titulaires remis en concurrence en accord avec les exigences des termes de références dudit marché.

### **4.4 Logistique**

Le prestataire prendra en charge l'intégralité des coûts logistiques liés à la mobilisation de ses experts (transport, frais de bouche, logement), en particulier lors des missions internationales auprès des organismes de bassin transfrontalier concernés.

Le cas échéant, les termes de référence des marchés subséquents préciseront les frais logistiques annexes (frais d'atelier, etc.) à la charge du prestataire.

### **4.5 Non-exclusivité**

Le présent accord-cadre n'emporte pas d'engagement d'exclusivité pour les prestations listées et le client reste libre de recourir à d'autres prestataires.

Par ailleurs, le financement alloué au présent accord-cadre ne permet pas de couvrir l'ensemble des besoins exprimés par les différents organismes de bassin transfrontalier concernés. Par conséquent, d'autres ressources pourront être mobilisées pour financer des prestations additionnelles et/ou complémentaires à celles prévues dans le présent accord-cadre.

### **4.6 Rôle des intervenants et suivi des prestations**

#### **4.6.1 Office International de l'Eau**

L'OiEau a reçu un financement de fonctionnement de l'AFD pour mettre en œuvre le projet de Dynamisation des appuis aux organismes de bassin transfrontalier africains pour une gestion améliorée des ressources en eau dans un contexte de changement climatique (DYNObA). A ce titre, l'OiEau est le réalisateur principal du projet DYNObA et met en œuvre des consultations de prestations entrant intégralement dans le champ de son action.

L'OiEau agit donc en tant que commanditaire et maître d'ouvrage, dans le cadre du présent appel d'offre relatif à l'accord cadre et sera responsable de la bonne exécution des marchés subséquents. L'OiEau assure :

- L'élaboration des termes de références de chaque marché d'application conjointement avec les organismes de bassin transfrontalier bénéficiaires ;
- La sélection et la contractualisation des prestataires ;
- La validation des livrables ;
- Le suivi administratif et financier ;
- Le paiement des prestataires.

#### **4.6.2 Organismes de bassin transfrontalier**

Les bénéficiaires des prestations listées dans le présent accord-cadre sont les organismes de bassin transfrontalier suivants, cette liste n'étant pas exhaustive et susceptible d'évoluer :

- L'Autorité du Bassin du Niger (ABN) ;
- L'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) ;
- La Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) ;
- L'Initiative du Bassin du Nil (IBN) et le *Nile Equatorial Lakes Subsidiary Action Program* (NELSAP) ;
- L'Organisation pour la mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG) ;
- L'Organisation pour la mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS, par ailleurs Secrétaire technique du Réseau Africain des Organismes de Bassin, le RAOB). Le RAOB est également bénéficiaire du projet et donc indirectement les OBT membres du RAOB..

Il est attendu des consultants qu'ils réalisent les services demandés en collaboration avec ces institutions qui seront étroitement associées à l'élaboration des termes de références des marchés subséquents et à l'évaluation des livrables.

A noter que les prestations attendues ne sont pas obligatoirement au bénéfice exclusif des organismes de bassin transfrontalier ci-dessus, mais pourront également concerner d'autres acteurs dans les Etats membres selon la nature des activités demandées.

Les organismes de bassin transfrontalier auront la charge de faciliter, dans la mesure de leurs moyens, l'organisation des missions internationales (lettres d'invitation, etc.) et, le cas échéant, le contact avec leurs Etats membres.

#### 4.6.3 Agence Française de Développement

L'AFD finance le projet DYNObA à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement CZZ2948 01 L qui la lie directement à l'OiEau. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et les titulaires du présent accord-cadre. L'OiEau conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés privés et de leur exécution.

En tant que financeur, l'AFD participe aux différents comités de suivi du projet DYNObA.

#### 4.6.4 Comités de suivi du projet DYNObA

Le suivi des prestations et la validation des livrables des consultants contractualisés dans le cadre du présent accord-cadre est effectué par l'OiEau en tant que client. Les activités réalisées par les prestataires seront néanmoins présentées par l'OiEau auprès des différents comités de suivi du projet DYNObA, à savoir :

- Le **comité de pilotage** (composé du RAOB, de l'OiEau et de l'AFD) qui se réunit une fois par semestre et examine les modalités de définition et d'engagement des activités (dont celles définies dans le présent accord-cadre).
- Le **comité technique** (composé des organismes de bassin transfrontalier, de la DG INTPA de l'UE, du RAOB, de l'OiEau et de l'AFD), consultatif, qui examine l'avancement des activités techniques (dont celles définies dans le présent accord-cadre).
- Le **comité scientifique** (ouvert à un panel plus large d'institutions) qui a pour objectif de favoriser une réflexion conjointe sur les approches en matière de gestion intégrée

des ressources en eaux transfrontalière et l'articulation entre les différents niveaux d'action.

## 5 ESTIMATION DU VOLUME DES PRESTATIONS

Cette section a pour objet de communiquer le plan prévisionnel de passation des marchés subséquents. Elle ne constitue en aucun cas un engagement de commandes. Les marchés subséquents seront émis au fur et à mesure des besoins.

N°	Libellé du marché d'application	OBT	Besoin* Estimé
1.1.1	Renforcement de l'organisation institutionnelle	CBLT	50 hj
1.2.1	Opérationnalisation du Fonds Régional d'Adaptation au Changement Climatique	ABN	40 hj
1.2.2	Renforcement des mécanismes de financement	ABV, CBLT, OMVG	90 hj
2.1.1	Equipements de suivi in situ	ABN / OMVG	50 hj
2.1.2	Etude sur les ressources en eaux souterraines	IBN	60 hj
2.2	Renforcement des systèmes d'information sur l'eau	ABN, OMVG	140 hj
2.3	Renforcement des outils d'aide à la décision	ABN, OMVG	40 hj
3.1.1	Elaboration du Programme d'Investissement Climat	ABN	230 hj
3.1.2	Actualisation du NELSAP Strategic Plan	IBN	70 hj
3.2.1	Etude de préfaisabilité d'un aménagement hydroélectrique	IBN	150 hj
3.2.2	Outil de gestion coordonnée des infrastructures	ABV	70 hj
3.3.1	Actions pilotes de protection des têtes de bassins du Fouta-Djalou	OMVG (ABN)	110 hj
3.3.2	Protection des écosystèmes aquatiques	CBLT	120 hj
3.3.3	Coopération transfrontalière et protection des zones humides	IBN	60 hj

\* homme-jour

## 6 COMPETENCES ET EXPERIENCES EXIGEES

Le prestataire justifiera de références et démontrera sa connaissance des domaines ci-dessous :

- ❖ Lot 1 : Gouvernance et mécanismes de financement
  - Organisation institutionnelle et renforcement d'organisations régionales
  - Mécanismes de financement des organismes de bassin
  - Finance climat
  - Du contexte géographique de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale
  - Renforcement des capacités dans le domaine de la gouvernance et de la gestion des ressources en eau
- ❖ Lot 2 : Suivi de la ressource et systèmes d'information hydrologique
  - Gestion des ressources en eaux souterraines
  - Systèmes d'information sur l'eau
  - Outils d'aide à la décision dans le domaine de l'eau et de l'environnement
  - Du contexte géographique de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale
  - Renforcement des capacités dans le domaine de la connaissance et de la gestion des ressources en eau
- ❖ Lot 3 : Planification, infrastructures hydrauliques et biodiversité
  - Plans stratégiques et schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux
  - Aménagement et gestion coordonnée des grandes infrastructures hydrauliques
  - Gestion et protection des zones humides et des têtes de bassin versant
  - Du contexte géographique de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale
  - Renforcement des capacités dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau, des grands barrages et de la biodiversité aquatique

Pour répondre à l'ensemble des types de prestations, le consultant mobilisera les experts clés :

- a) Chef.fe de mission senior (pourra être l'un des profils ci-dessous)
- b) Expert.e senior en organisation institutionnelle et financement (Lot 1)
- c) Expert.e senior en hydrologie opérationnelle et hydraulique fluviale (Lot 2)
- d) Expert.e senior en installation de matériel de suivi hydrologique (Lot 2)
- e) Expert.e senior en gestion des ressources en eaux souterraines (Lot 2)
- f) Expert.e senior en systèmes d'information sur l'eau (Lot 2)
- g) Expert.e senior en outils d'aide à la décision dans le domaine de l'eau et de l'environnement (Lot 2)
- h) Expert.e senior en planification stratégique des ressources en eau (Lot 3)
- i) Expert.e senior en grands barrages et hydroélectricité (Lot 3)
- j) Expert.e senior en environnement et biodiversité (Lot 3)

Il est entendu qu'un profil senior a + 10 ans d'expérience dans le domaine considéré. D'autres profils pourront être mobilisés le cas échéant par le consultant pour compléter son équipe.

Pour chaque profil, les CV mettront en évidence les expériences spécifiques dans les domaines d'expertise considérés.

Au cours de la réalisation de l'accord-cadre et des marchés subséquents, il est attendu que le consultant mobilise les experts proposés dans son offre technique.

En cas d'indisponibilité de l'un de ces experts ou pour des raisons de pertinence du profil par rapport à la prestation attendue, le consultant pourra, en réponse aux documents de consultation relatifs aux marchés subséquents, proposer un autre consultant dont le CV sera analysé avec l'offre remise. En cas d'indisponibilité, le CV proposé devra être de compétences équivalentes.

## 7 ANNEXE : description préliminaire des activités

La présente description en annexe présente le projet global dans sa globalité, en particulier les prestations relatives à la présente consultation.

### 7.1 SO1. Améliorer la gouvernance des OBТ et accompagner de nouveaux mécanismes de financement

#### 7.1.1 Activité 1.1 : Appui à la réorganisation institutionnelle des OBТ concernés

La bonne gouvernance concerne d'abord les instances exécutives et leur organisation, le niveau politique pour les prises de décision, les ressources humaines, la coordination entre les différents projets de l'OBТ, le rythme insufflé aux activités, le renforcement des capacités, les relations institutionnelles avec les partenaires et acteurs, etc. Ce sujet est crucial, fournissant les bases favorables à l'ensemble des activités de l'OBТ, y compris les autres composantes du projet.

La participation de la société civile et des usagers de l'eau, en particulier les femmes, est un autre chantier connexe à la gouvernance. Les instances des OBТ étant des ministères publics (ministères de l'eau pour la plupart), la participation du public et des parties prenantes au sein des OBТ est souhaitable, à travers des méthodes et moyens de consultation et participation des acteurs et populations concernées : société civile, acteurs non étatiques, usagers de l'eau.

Cette activité particulière se déroule sur la totalité de la durée du projet, les bénéficiaires en étant les OBТ concernés eux-mêmes, surtout leurs instances exécutives.

\*

La CBLT souhaite renforcer son **organisation institutionnelle** pour la préservation de la paix, la prévention des crises et des conflits. Elle a pour cela émis le souhait d'être accompagnée :

- Dans la tenue d'une réunion régionale aidant au choix d'un scénario possible de réforme institutionnelle (étude en cours financée par la coopération suédoise dont les conclusions devraient être disponibles à l'été 2023), préalable à l'engagement dans les autres activités ;
- Dans le passage à l'échelle du forum des partenaires pour l'étendre à d'autres zones, ainsi que dans l'opérationnalisation d'un cadre d'échanges entre les différents partenaires techniques financiers intervenant dans le bassin du Lac Tchad.

Ces activités identifiées par la CBLT s'inscrivent dans l'alignement des initiatives suivantes :



- Programme d'Action Stratégique pour le Bassin du Lac Tchad  
<https://iwlearn.net/resolveuid/478c25cd3fe3e4884e73d94dff80ca74>
- Stratégie régionale de Stabilisation  
[https://unowas.unmissions.org/sites/default/files/communiqu\\_e\\_fr.pdf](https://unowas.unmissions.org/sites/default/files/communiqu_e_fr.pdf)  
<https://www.peaceau.org/uploads/strategie-regionale-de-stabilisation-de-redressement-et-de-resilience.pdf>
- Renforcement des capacités institutionnelles de la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) pour la mise en œuvre de la stratégie régionale de stabilisation  
<https://projectsportal.afdb.org/dataportal/VProject/show/P-Z1-K00-102?lang=fr>

Cet appui à la CBLT (en dehors du coût de l'organisation de l'atelier régional et du forum des partenaires) pourra être apporté directement par l'assistance technique.

Par souci de cohérence entre les actions menées avec la CBLT, l'activité concernant le projet de réforme institutionnelle sera prioritaire. En fonction des résultats de cette action, les autres activités prévues avec la CBLT dans le cadre du projet DYNObA pourront être ajustées.

### 7.1.2 **Activité 1.2 : Consolidation du financement autonome et pérenne des OBT concernés**

La consolidation du financement autonome et pérenne des OBT peut, pour certains, mobiliser et élargir divers modes de financement existants tels que les contributions directes des Etats, les taxes communautaires, la vente d'hydroélectricité, mais aussi de nouveaux modes originaux (PPP, paiement des services environnementaux, etc.).

Cette activité correspond à des études (prestations intellectuelles accompagnées étroitement par l'assistance technique) qui pourraient se dérouler les deux premières années, afin d'en tester l'application la troisième. Les bénéficiaires en sont d'abord les OBT concernés, voire leurs Etats membres.

\*

L'ABN a exprimé sur ce sujet le souhait d'un appui au processus de mise en place et d'opérationnalisation de son Fonds Régional d'Adaptation au Changement Climatique (FRACC), qui inclut un mécanisme de paiement des services environnementaux dans le bassin du Niger. Le FRACC est une composante (financée par le Africa *UE Water Partnership Project*) du Programme intégré de développement et d'adaptation aux changements climatiques de l'ABN. Il s'agit d'effectuer un plaidoyer au niveau international : faire porter le dossier du FRACC/PSE par le groupe africain des négociateurs de la COP, du FEM/GEF, accréditation du FRACC au fonds vert climat, etc.

De même, l'OMVG et l'ABV ont exprimés leur besoin sur cet aspect de consolidation et d'opérationnalisation du **financement autonome** (en complément des contributions des Etats membres), y compris à travers de nouveaux modes originaux et innovants et conformément à l'une des recommandations du forum mondial de l'eau à Marseille en 2012. Il pourra s'agir d'une étude commune aux deux OBT, mais avec une mise en œuvre opérationnelle différenciée pour les 2 OBTs. Pour l'OMVG, une spécificité pourra concerner les mécanismes en lien avec les nouveaux barrages du bassin et la production hydroélectrique, en coordination avec les pistes déjà explorées avec le *Geneva Water Hub* et l'*United Nations Capital Development Fund* (UNDCF).

Pour la **CBLT**, cette activité pourra prendre la forme d'une évaluation de la faisabilité d'obtenir une accréditation à un **fonds de la finance climat** type Fonds Vert pour le Climat ou Fonds d'Adaptation (sur le modèle de l'OSS).

## **7.2 SO2. Renforcer les systèmes d'information et diffuser leurs produits**

### **7.2.1 Activité 2.1 : Equipements de suivi in situ et hydrologie spatiale pour l'acquisition des données hydrologiques et leur transmission**

Le renforcement du suivi recouvre les réseaux de suivi hydrologique in situ, mais aussi les techniques d'acquisition spatiale innovantes (altimétrie spatiale avec le programme SWOT aval, autres techniques spatiales), l'interopérabilité, le monitoring quantitatif et qualitatif des ressources en eau (y compris les eaux souterraines le cas échéant) et les autres données utiles.

Cette activité peut plutôt se dérouler dans la première moitié du projet, afin de pouvoir ensuite exploiter les nouvelles données (pour les activités 2.2, 2.3 voire la composante 3). Les bénéficiaires en sont les Services hydrologiques nationaux des Etats membres, ainsi que les OBT eux-mêmes.

Un aspect particulier concerne la pérennité du suivi, problème majeur auquel se heurtent les pays concernés et jusqu'aujourd'hui non résolu. Une initiative innovante démarre au Congo-Brazzaville avec l'AFD à travers un PPP : Marché de Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance sur 5 ans pour le renforcement du service hydrologique national. Une étude sur le sujet de la pérennisation financière du suivi a par ailleurs été réalisée à l'ABN.

Ce sujet de pérennisation sera au cœur des préoccupations de cette activité avec tous les OBTs concernés, à travers la mise en place d'actions volontaristes (décisions ministérielles sur proposition de l'exécutif) avec l'appui de l'assistance technique, sur la base des nombreuses études existantes. Aucun investissement ne sera confirmé tant que les ressources propres nécessaires au fonctionnement dans la durée ne seront pas sécurisées selon des modalités déjà largement explorées, à établir suivant les cas avec l'assistance technique. Ainsi le choix des pays dont les Services hydrologiques nationaux bénéficieront d'un appui s'effectuera selon des critères clairement établis concernant les ressources humaines, financières et matérielles dédiées. Un échange d'expériences sur ce sujet sera proposé avec le RAOB dans le S04.

\*

Le financement de quelques **équipements de suivi in situ** (calage de « stations virtuelles » spatiales, réhabilitation de stations synoptiques) pour l'acquisition des données hydrologiques s'effectuera avec les Services hydrologiques nationaux (SHN) des Etats membres concernés, **l'ABN et l'OMVG**, de préférence sur des sites de stations historiques. Les données in situ seront complétées par les données spatiales issues de stations virtuelles (satellites Jason, Sentinel, puis SWOT lorsque disponibles), correspondant au croisement de la trace satellite au sol et d'un cours d'eau (d'une largeur suffisante).

L'ABN souhaite également un appui au suivi hydrologique (eaux de surface et eaux souterraines) en quantité et qualité dans le cadre de son programme GIRE3. Ce programme (élaboré lors du projet FERC/AFD précédent) comprend une composante relative à la

Connaissance des ressources en eau, une autre relative aux Outils de GIRE et valorisation des connaissances.

L'IBN a, quant à elle, exprimé son besoin pour une **étude sur les ressources en eaux souterraines** à l'échelle du bassin (avec l'élaboration de produits de connaissance et des cartes à diffuser), dans le cadre de la mise en place d'un système régional de surveillance des eaux souterraines (systèmes de gestion des données, renforcement des capacités).

### **7.2.2 Activité 2.2 : Renforcement des systèmes d'information sur l'eau des OBT concernés**

Les données principales utiles à un OBT et à ses Etats membres (par exemple pour les modélisations hydroclimatiques) sont en premier lieu l'hydrométéorologie (après traitement des données brutes, qualification et validation) et les prélèvements sur la ressource en eau (pour l'irrigation surtout) y compris mettant à profit les données spatiales acquises dans le cadre du partenariat avec le CNES et l'IRD. D'autres données peuvent concerner les eaux souterraines, la qualité des eaux, etc.

Cette activité concerne également l'opérationnalisation des SIE des OBT dans les administrations et organismes nationaux, suivant des procédures « gagnant-gagnant » (formalisées lorsque nécessaire selon des protocoles d'échange, dont on visera d'abord l'opérationnalité) en fonction des besoins des utilisateurs dans les pays : fourniture des données nationales et alimentation du SIE de l'OBT d'un côté, fournitures aux Etats de connaissance (multi-pays), d'applications et de services (réellement utiles aux utilisateurs intermédiaires ou finaux) par l'OBT de l'autre. Les aspects de diffusion et de valorisation des données sont ainsi fondamentaux.

Cette activité de prestations intellectuelles (voire quelques matériels informatiques) peut être, pour certains OBT, un prérequis aux activités 2.3 et à la composante 3. De même que pour l'activité 2.1, les bénéficiaires en sont les services hydrologiques nationaux des Etats membres, ainsi que les OBT eux-mêmes.

\*

L'amélioration et le développement du **système d'information sur l'eau de l'ABN** a été demandée dans le cadre de son programme GIRE3 élaboré précédemment avec l'appui de l'AFD. Ils concerneront principalement la mise à jour du logiciel Hydromet et le développement d'un nouveau logiciel de gestion des données, ainsi que celui d'un nouveau site web pour la diffusion des informations

L'OMVG a également exprimé son besoin, à travers des activités qui pourront être prévues suite à celles mises en œuvre par l'OiEau en 2020-2021 avec la Coopération Suisse et le *Geneva Water Hub* : « Projet d'appui à la gestion intégrée des données sur l'eau de l'OMVG ». Ce projet a permis de développer différents produits et services (services Web cartographiques <https://www.aquacoope.org/gwh>, cartes interactives de visualisation, tableaux de bord interactifs de visualisation). DYNObA appuiera en particulier les procédures de partages de données, ainsi que le renforcement des SIE nationaux.

### **7.2.3 Activité 2.3 : Développement et utilisation effective d'applications et services, outils d'aide à la décision**

Les outils concernent l'aide à la décision des OBT (modélisation hydroclimatique des bassins hydrographiques transfrontaliers pour évaluer les conséquences des changements climatiques, les principales vulnérabilités, ainsi que l'impact des scénarios de développement, de création, redimensionnement ou modification de gestion de grands ouvrages) et le développement d'applications thématiques : risques liés à l'eau (inondations, sécheresses, pollutions), irrigation, hydroélectricité, biodiversité, navigation fluviale, etc.

Cette activité de prestations intellectuelles précède a priori la composante 3. Les bénéficiaires en sont les OBT concernés et leurs Etats membres.

\*

L'OMVG est intéressée par cette action, notamment le développement de **nouveaux produits et services** exploitants les données la base de données intégrée de l'OMVG d'ores et déjà existante (ex outils de modélisation alimenté par les données de la base). Des actions de communication sur ces nouveaux outils pourraient également être menées.

De même et dans le cadre du programme GIRE3, un appui à l'actualisation, l'amélioration et surtout l'utilisation effective, par exemple en lien avec le Comité Technique Permanent, des **outils de l'ABN** (souvent développés avec l'appui de l'AFD) sera prodigué. Ceci concerne d'abord :

- le modèle d'allocation stratégique des ressources en eau (outil Mike Basin), outil essentiel de dialogue avec les Etats membres notamment lorsque des projets significatifs sont en préparation,
- l'actualisation de la banque de données « prélèvements » associée à cet outil,
- la gestion coordonnée des barrages structurants, démarche initiée au titre du PGBFN<sup>3</sup> avec la Banque mondiale. Elle touche les grands investissements consentis par les Etats membres (ou un sous-groupe d'entre eux pour les ouvrages d'intérêt commun), et autorise l'ABN à jouer à travers son Comité Technique Permanent un rôle essentiel de concertation et de négociation,
- l'amélioration du système informatique de prévision des inondations et des sécheresses, dans la continuité des activités passées (SIP / FERC et SATH / ORIO).

### **7.3 SO3. Appuyer la planification stratégique, ainsi que la programmation et la gestion des infrastructures, y compris les solutions fondées sur la nature**

#### **7.3.1 Activité 3.1 : Planification stratégique par les OBT concernés des mesures, actions et infrastructures et programmation des investissements**

La planification aide à l'adaptation aux changements climatiques, utilisant les résultats des scénarios simulés à l'aide des outils d'aide à la décision, et permet la programmation consensuelle des investissements entre les pays, contribuant ainsi à la préservation de la paix.

Ces activités de prestations intellectuelles précèdent théoriquement les activités 3.2 et 3.3 dans les bassins concernés. Les bénéficiaires en sont les OBT concernés et leurs Etats membres.

La participation des parties prenantes, dans une logique le plus possible paritaire, serait nécessaire pour la qualité et légitimité du déroulement de cette activité.

\*

Concernant l'ABV, le Conseil des Ministres en sa 6ème session ordinaire tenue à Cotonou en 2016 a approuvé les TdR pour l'élaboration d'un Plan directeur / Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin de la Volta. Dans le cadre de DYNObA, un **Programme d'Investissement Climat (PIC)**, sous ensemble d'activités spécifiquement dédiées à l'adaptation (voire à l'atténuation des émissions) préfigurant le SDAGE plus complet pourra être élaboré, y compris en régie avec l'aide de l'Assistance technique s'agissant en particulier de l'état des lieux. Des compléments de financement seront recherchés (en particulier auprès d'ADA) pour financer l'ensemble du SDAGE.

La participation des acteurs non étatiques (société civile) s'appuiera :

- Pour l'ABN sur la coordination régionale des usagers du bassin du Niger (CRU), consolidant elle-même les neuf coordinations nationales (CNU) créées depuis 2007 ;
- Pour l'ABV sur le Forum des Parties.

L'IBN, en ce qui la concerne, souhaite une actualisation du **plan stratégique NELSAP** (*Nile Equatorial Lakes Subsidiary Action Program*) pour les 5 prochaines années. Cette activité s'inscrit dans la continuité de l'assistance technique précédemment fourni par l'AFD pour le renforcement des capacités du Secrétariat de l'IBN et de son programme d'action subsidiaire des lacs équatoriaux du Nil (élaboration son plan stratégique 2017-2022 se concentrant sur le développement de l'organisation, la mobilisation des fonds d'investissement et l'autonomie financière, la gestion des ressources en eau et la réglementation de la sécurité des barrages). Ce plan est aujourd'hui arrivé à échéance et son actualisation est une priorité pour l'IBN et NELSAP.

A noter qu'il est attendu de la part l'IBN qu'elle apporte les derniers éléments de justification du projet précédant mené avec le soutien de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse et l'AFD avant d'engager de nouvelles actions dans le cadre du projet DYNObA. Une évaluation de la mise en œuvre du dernier plan stratégique est également attendu et pourra, le cas échéant, faire l'objet de la présente activité.

### **7.3.2 Activité 3.2 : Etudes pertinentes et gestion coordonnée des infrastructures portant des bénéfices communs**

Le sujet des grands barrages ou infrastructures à caractère transfrontalier sont sources de développement commun et de partage des bénéfices, mais aussi de tensions potentielles, concerne d'abord les grands barrages du PIDA, priorité de la TEI : Fomi pour l'ABN et Nombiel pour l'ABV (Gourbassi ayant également été priorisé avec l'OMVS et Palambo avec la CICOS, objet d'une étude spécifique dans le PROGIRE-SIEACC). D'autres ouvrages plus modestes peuvent être concernés, en particulier les ouvrages hydroélectriques « au fil de l'eau ».

Les études et actions adresseront les enjeux sociaux à travers la mesure de l'impact sur les populations et l'enjeu d'implication des parties-prenantes, le plus possible dans une logique paritaire.

Ces activités de prestations intellectuelles sont plutôt postérieures à la Composante 2 dans les bassins concernés. Les bénéficiaires en sont les OBT et les groupes d'Etats membres concernés.

\*

Dans le cadre du projet d'aménagement hydroélectrique au fil de l'eau Soono Hydro Electric Power (HEP) partagé entre le Kenya et l'Ouganda, et porté par l'IBN, il est proposé de réaliser une étude de pré faisabilité. On note que ce projet n'est pas priorisé dans le cadre du PIDA (qui ne concerne que les très grands barrages), ce qui n'est bien-sûr pas un obstacle à son développement.

L'ABV a demandé que le projet puisse aider à développer un outil informatique de **gestion coordonnée des infrastructures** hydrauliques (une des Annexes de la Charte l'Eau du bassin de la Volta). On note sur ce sujet que l'assistance technique a contribué à l'Annexe 2 à la Charte de l'eau du bassin voisin du Niger, relative au règlement d'eau pour la gestion coordonnée des infrastructures hydrauliques (élaborée avec l'OiEau et la CACG et adoptée par les Ministres de l'ABN en novembre 2019).

### **7.3.3 Activité 3.3 : Mise en œuvre d'initiatives pilotes pour la préservation des zones humides et de la biodiversité**

La problématique de préservation des bassins versants (y compris les têtes de bassin, en particulier le **massif du Fouta Djallon** en Guinée qui abrite par exemple les sources des fleuves Niger, Sénégal et Gambie), des zones humides et de la biodiversité est indispensable. On note que de nombreuses initiatives relatives au massif du Fouta Djallon ont été menées depuis une vingtaine d'années (CEDEAO...), la dernière en date concernant le projet de mise en place de l'Observatoire Régional de l'Eau et de l'Environnement du Massif du Fouta Djallon par l'OMVS.

Les services rendus par les écosystèmes aquatiques sont multiples et variés : biens produits ou fournis, régulation, services culturels et cultuels... Dans le cas des bassins transfrontaliers, ces bénéfices sont ressentis au-delà des frontières, en particulier s'agissant de l'écroulement des crues, du soutien d'étiage par les nappes et de l'autoépuration par les zones humides. Les valeurs économique, sociale et culturelle des écosystèmes aquatiques se doivent ainsi d'être partagées entre les pays d'un même bassin. Les « infrastructures vertes » et notamment les mesures de rétention naturelle de l'eau sont reconnues comme étant un moyen d'obtenir un large éventail d'avantages en particulier pour la lutte contre les inondations, mais aussi pour la fourniture d'un ensemble de services écosystémiques.

L'OiEau est à l'initiative avec le Conseil mondial de l'eau, le RIOB et The Nature Conservancy de la Déclaration « Pas de sécurité de l'eau sans sécurité écologique - Pas de sécurité écologique sans sécurité de l'eau » lancée en septembre 2021 lors du congrès de l'UICN. Cette initiative largement promue au Forum mondial de l'eau à Dakar en mars 2022 vise à renforcer les liens entre les praticiens de l'eau et les acteurs de la biodiversité et à favoriser un nouveau niveau de collaboration à travers les objectifs suivants :

- Promouvoir le recours aux Solutions fondées sur la nature ;
- Améliorer la prise en compte des enjeux liés à l'eau par les acteurs de la communauté « nature » (ONG, associations de protection de la nature, etc.) ;
- Inscrire dans la Déclaration de New York (conférence des Nations Unies mars 2023) que la sécurité écologique est indispensable pour la sécurité hydrique.

Cette activité est plutôt postérieure à la Composante 2 dans les bassins concernés. Les bénéficiaires en sont les OBT et les groupes d'Etats membres concernés, voire les territoires infranationaux plus restreints (sous-bassins), les collectivités et les usagers de l'eau concernés (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs...), à travers des actions locales pilotes à caractère environnemental et social, par exemple à travers un appel à projets. La forme de celui-ci reste à définir, mais il pourra être intégré au marché subséquent correspondant, le prestataire ayant alors en charge sa mise en œuvre, le choix des bénéficiaires locaux (après validation de l'OiEau et de l'AFD) et le suivi des réalisations sur le terrain.

\*

**L'OMVG** a exprimé son besoin pour un appui à la **protection des têtes de bassins versants** dans le massif du Fouta Djallon en Guinée. Ces activités qui seront menées en concertation étroite avec l'OMVS pourront concerner aussi **l'ABN**.

Ces activités incluront des réalisations pilotes sur le terrain susceptibles d'être reproduites ultérieurement à plus grande échelle. Ces réalisations (nécessairement limitées au vu du budget) seront identifiées suivant une typologie à définir et pourront être choisies suite à un appel à projets.

Plus globalement, ces activités pourront également s'appuyer sur *l'Atlas de l'eau du massif du Fouta Djallon* publié en 2017, sur le Programme Régional d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon (PRAI/MFD) ainsi que sur le Projet Régional de Gestion Intégrée des Ressources naturelles du Massif du Fouta Djallon (PRGIRN/MFD) portés par la CEDEAO.

L'expérimentation de Paiements pour Services Environnementaux sur les têtes de bassins versants pourrait par exemple être une piste opérationnelle pour répondre à ces programmes et aux attentes des états concernés.

**La CBLT** a proposé plusieurs activités pour la **préservation des zones et écosystèmes aquatiques** remarquables sur le plan de la biodiversité qui pourront être priorités dans le cadre de DYNObA (y compris en fonction de l'activité liée au projet de réforme institutionnelle) :

- Élaboration du plan de gestion de la zone humide de la partie tchadienne de la plaine du Logone, la plaine du Salamat ;
- Appui à la création des zones de protection intégrale et de mise en défens halieutique ;
- Préservation et restauration des écosystèmes de production de la spiruline.

**L'IBN** a proposé de renforcer les approches coopératives (y compris le renforcement des capacités) pour la gestion durable des **zones humides** transfrontalières et des zones humides d'importance transfrontalière. Là encore, des actions concrètes pilotes pourraient être réalisées sur le terrain sous forme d'un appel à projets.

## Modèle de Termes de Référence Sûreté

NB : Ces TdR pourront être actualisés et intégrés à la demande de proposition relative au marché subséquent qui supposera une/des missions(s) de terrain en zone orange ou rouge (selon la classification du MEAE français.)

### 1. **Préambule**

*[Insérer une description du contexte sécuritaire et en particulier mentionner les événements récents pertinents et les alertes éventuellement émises par les autorités locales, françaises ou par des institutions internationales]*

*[Décrire les rôles et responsabilités, tâches et mise à disposition de moyens par le Client pour assurer la sûreté des personnes et biens : escorte, logements, gardiennage, dispositions de transport, de communication, etc.]*

Le Consultant doit démontrer l'attention qu'il porte à la protection de ses collaborateurs en mission de prestation de services dans le pays. Il identifiera ainsi les risques et au regard de cette analyse, définira les moyens de prévention et de protection, en intégrant des moyens pouvant être organisationnels, techniques ou humains. Ces éléments seront décrits dans une méthodologie qui devra aborder et définir, pour chacune des rubriques ci-dessous, ce que le Consultant a prévu.

#### **Avertissements :**

- 1 - Les conditions de recevabilité spécifiées, même si elles s'efforcent d'être corrélées aux risques potentiels auxquels le Contrat pourra faire face, ont pour but exclusif de servir à l'évaluation des Propositions afin d'éliminer celles qui ne respecteraient pas un socle minimum d'exigence. Elles ne prétendent en aucun cas constituer des mesures suffisantes pour assurer la sécurité des personnes et des biens dans le cadre du Contrat. **L'évaluation des risques et les mesures de sûreté à définir et mettre en place par conséquent sont de la responsabilité du Consultant, qui les explicitera dans sa méthodologie de sûreté.**
- 2 - **Une méthodologie qui ne répondrait pas à l'une quelconque des conditions de recevabilité spécifiées dans les rubriques ci-dessous sera déclarée non conforme et la Proposition du Consultant sera rejetée.**

### 2. **Analyse sûreté et menaces**

Le Consultant précisera sa vision du contexte sûreté et des menaces dans la zone d'exécution du Contrat et/ou la zone dangereuse et présentera une analyse sûreté pour la zone concernée et pour les activités qu'il devra y réaliser. Il précisera la méthode et les références utilisées pour faire cette analyse, et présentera les scénarios principaux de menaces qui pourront être identifiés dès le stade de la Proposition.

De plus, il sera en capacité à tout moment de partager les éléments concernant la veille pays venant de son organisation locale ou de son siège.

#### **Conditions de recevabilité :**

- Document décrivant la méthode adoptée pour réaliser cette analyse ;
- Au minimum une source de référence identifiable sera utilisée ;



- Identification et évaluation des menaces sûreté relatives au Contrat ;  
*En cas de contexte sécuritaire très dégradé*, description des dispositifs prévus pour assurer une veille sûreté locale.

### **3. Organisation générale sûreté**

Le Consultant définira au sein de son organisation les rôles et responsabilités généraux en matière de sûreté, ainsi que la répartition des tâches associées pour ce Contrat (incluant sous-traitants et cotraitants), et identifiera un référent sûreté. Il définira l'organisation et les moyens prévus. Dans l'hypothèse d'un groupement, le mandataire désignera pour ce Contrat un référent sûreté comme interlocuteur unique pour ce groupement.

#### **Conditions de recevabilité :**

- Présentation de l'organisation ;
- Le Consultant (et chacun des membres en cas de groupement) indiquera le nom du référent sûreté interne à l'entreprise, qui sera garant de la définition et du suivi des mesures mises en œuvre pour le Contrat.

### **4. Mesures de sûreté spécifiques prévues**

En fonction de sa propre analyse sûreté et des principaux scénarios de menace éventuellement identifiés, le Consultant prévoira des mesures spécifiques et adaptées. Ces mesures couvriront a minima les sujets suivants :

#### **4.1. Organisation Sûreté**

Le Consultant devra décrire son organisation sûreté locale dans le pays où les Services seront réalisés. Il précisera notamment si cette organisation repose sur des ressources internes, avec ses propres moyens existant déjà dans le pays, s'il fait appel à un partenaire local, à un éventuel prestataire de sûreté ou à un "*Security Officer*" dédié au Contrat, ou s'il se repose sur les moyens étatiques du pays et s'il peut les solliciter en direct. Il décrit les rôles respectifs prévus pour chaque acteur intervenant localement.

#### **Conditions de recevabilité :**

- Description de l'organisation et des moyens mobilisés dans le pays d'exécution du Contrat ;
- Le Consultant (et chacun des membres en cas de groupement) indique le nom de la personne qui sera le correspondant pour toutes les questions de sûreté relatives au Contrat. Cette personne peut être la même que celle identifiée à l'article 3 ci-dessus ;
- En cas de groupement, identification de la coordination et de la répartition des responsabilités entre les membres ;
  -

#### **4.2 Déplacement dans le pays et vers la zone concernée**

En fonction de l'analyse sûreté, des dispositions particulières pourront être nécessaires pour sécuriser les déplacements dans le pays. Ces moyens pourront être l'utilisation d'aéronefs de compagnies nationale ou privée, l'utilisation de véhicules particuliers, ou de moyens

maritimes ou fluviaux. Le Consultant décrira les moyens et dispositions prévus pour se protéger du risque sûreté (criminalité, kidnapping, etc.) pendant ces trajets. Ces dispositions pourront être techniques, organisationnelles ou humaines. Il distinguera les dispositions concernant les actions de protection de celles concernant les actions d'anticipation.

Le Consultant décrira la logistique de transport prévue avec les moyens humains, techniques et organisationnels et les dispositifs de suivi des déplacements. Il définira également ses exigences pour la gestion de la maintenance et pour les règles de conduite.

**Conditions de recevabilité :**

- Description des modes de déplacement, des moyens physiques de déplacement et des mesures de sécurisation prévues en lien avec ces déplacements ;
- Répartition des rôles et mesures prévus pour le Consultant lui-même, pour les intervenants externes et ceux attendus du Client et des autorités locales, avec identification de chacun des acteurs ;

#### 4.3 Hébergement lors des missions

Dans le cas où l'hébergement et les mesures de sécurisation du Consultant ne sont pas fournis par le Client ou l'entreprise de travaux (dans le cas d'un chantier), le Consultant décrira le type de logement et les mesures prévues pour sécuriser les équipes (gardiennage, moyens physiques, etc.).

**Conditions de recevabilité :**

- Description des critères de sélection du mode de logement et des mesures de sécurisation prévues pour chaque nuitée ;
- Fourniture des noms et adresses des hôtels ou lieux d'hébergement envisagés pour les nuitées ;

#### 4.4 Communication

Le Consultant mettra en place un processus de communication et d'échange entre les différents acteurs du Contrat, pour assurer la remontée des événements sûreté et mener à bien les actions préventives ou correctives jugées nécessaires. Il exposera les moyens lui permettant d'assurer une communication efficace.

**Conditions de recevabilité :**

- Description des moyens de communication prévus et des mesures prises pour assurer leur fiabilité ;

### 5. Information, sensibilisation et formation avant le départ

Le Consultant prévoira des dispositions pour informer, sensibiliser et former ses collaborateurs avant le départ en mission. Ces dispositions feront l'objet d'actions de

communication formalisées. Il décrira les dispositions prévues spécifiques à ce Contrat, sous la forme d'"ordres de mission" ou de documents apparentés.

**Conditions de recevabilité :**

- Description des consignes essentielles transmises au collaborateur (accueil, briefings, mise à jour de livrets de consignes, etc.) ;
- Fourniture de la liste des numéros d'urgence (numéros et prestataires locaux, rapatriement, permanence sécurité du siège) mise à disposition pour les missions du Contrat ;

**6. Gestion des alertes et gestion de crise**

Le Consultant démontrera l'existence d'un processus de gestion de crise impliquant l'organisation locale et son siège. Il décrira les modalités principales de déclenchement et de fonctionnement de ce processus.

Dans ce cadre, le Consultant décrira le processus d'alerte allant de l'organisation locale à son siège et l'interaction avec le Client.

**Conditions de recevabilité :**

- Résumé de la procédure de gestion de crise dédiée à la sûreté, avec identification des éléments déclencheurs, des rôles et responsabilités.